



## **Le rôle des acteurs de l'économie sociale dans la consigne élargie et la collecte sélective**

Mémoire présenté par le Chantier de l'économie sociale  
Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 65  
Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement  
en matière de consigne et de collecte sélective

Commission des transports et de l'environnement  
Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques  
Gouvernement du Québec

## Introduction

À titre d'organisation nationale reconnue comme un lieu incontournable de concertation et de développement de l'économie sociale, c'est avec grand intérêt que le Chantier de l'économie sociale accueille le projet de loi 65 modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective. L'économie sociale favorise la participation citoyenne dans la construction de nouvelles solutions et assure que cette transition tienne compte des personnes ou des communautés vulnérables et que les choix de gestions des entreprises soient d'abord orientés vers l'accroissement de la qualité des produits et services, la pérennité de l'organisation et la réalisation de sa mission d'inclusion sociale. À tous les égards, les entreprises d'économie sociale doivent constituer un maillon essentiel de la réforme du système de collecte sélective et du système de consigne de certaines de ces matières.

Le présent mémoire s'inscrit ainsi comme un appui aux initiatives portées par des entreprises d'économie sociale et en appelle à la reconnaissance de leur rôle névralgique. Dans cet esprit, nous profitons de l'occasion pour réitérer le rôle primordial du mouvement de l'économie sociale dans les systèmes de consigne et de collecte sélective et pour offrir au gouvernement notre pleine et entière collaboration dans l'identification des stratégies visant à assurer que la réforme de ces systèmes contribue au développement territorial par tous et pour tous.

## Présentation de l'organisation

À titre d'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière d'économie sociale, nous tenons d'abord à prendre quelques moments pour présenter notre organisation.

Le Chantier de l'économie sociale est une organisation autonome et non partisane qui a pour principal mandat la concertation pour la promotion et le développement de l'économie sociale (aussi nommé entrepreneuriat collectif) au Québec. Corporation à but non lucratif, le Chantier réunit des promoteurs d'entreprises d'économie sociale (coopératives et organismes sans but lucratif) œuvrant dans de multiples secteurs d'activités (communications, loisir, technologies, habitation, services aux personnes, ressources naturelles, formation, financement, services de proximité, culture, etc.), des représentants des grands mouvements sociaux et des acteurs du développement local en milieux urbain et rural. Ces réseaux et ces organisations ainsi que d'autres partenaires, dont un représentant de l'Assemblée des Premières Nations et un représentant de l'Aile jeunesse, composent son conseil d'administration et son membership (voir annexes 1 et 3).

Au cours des années, en collaboration avec de nombreux partenaires, le Chantier de l'économie sociale a mis en place divers outils afin de répondre aux besoins des entreprises collectives dans une diversité de domaines : développement de la main-d'œuvre, accès au capital, recherche et développement et accès aux marchés. Un aperçu des réalisations du Chantier est présenté à l'Annexe 2 de ce mémoire.

Le Chantier de l'économie sociale a toujours considéré le développement de l'économie sociale comme une stratégie à privilégier pour répondre aux besoins des collectivités à travers le Québec. L'économie sociale, ce n'est pas seulement une façon d'aider les gens : c'est une autre façon d'entreprendre et de développer, à partir des besoins, des aspirations et des ressources des communautés. Les entreprises d'économie sociale se distinguent par leur fort enracinement sur les territoires ; elles naissent pour servir les besoins de leurs membres et de leur communauté. Pour ces raisons, le Chantier s'est toujours appuyé

sur des partenariats et des approches territoriales. Ainsi, le Chantier entretient des liens privilégiés avec les 22 Pôles d'économie sociale, dont 19 Pôles territoriaux et 3 Pôles autochtones, qui couvrent l'ensemble du territoire québécois et élisent cinq représentants à son conseil d'administration. Ils agissent comme interlocuteur privilégié en matière d'économie sociale au plan régional, favorisent la concertation entre les différents acteurs de leur milieu et soutiennent la création des conditions favorables à ce modèle entrepreneurial de développement. Ce faisant, ils participent à la vitalité et la diversification économique de leur territoire. Qui plus est, le Chantier concerte ces Pôles plusieurs fois par an, ce qui facilite la mise en commun de leur expertise.

Comme en témoigne la brève présentation qui suit, la contribution de l'économie sociale au développement économique, social, culturel et environnemental des territoires n'est plus à démontrer. L'aptitude de ces entreprises collectives à regrouper une multitude d'acteurs pour répondre à des besoins existants de façon innovante, leur plus grande pérennité et la distribution mieux répartie de la richesse qu'elles créent font d'elles des véhicules de premier plan pour assurer un développement économique plus inclusif, solidaire et pérenne de nos territoires.

## Pourquoi l'économie sociale ?

Selon la Loi sur l'économie sociale (2013), l'économie sociale se définit comme « l'ensemble des activités économiques à finalité sociale réalisées dans le cadre des entreprises – coopératives, mutuelles et organisations à but non lucratif – dont les activités consistent notamment en la vente ou l'échange de biens ou de services et qui sont exploitées conformément à six principes :

1. La réponse aux besoins des membres ou de la collectivité.
2. L'autonomie vis-à-vis l'État
3. La gouvernance démocratique par les membres.
4. L'aspiration à une viabilité économique.
5. La redistribution au prorata des surplus générés aux membres ou leur réinvestissement dans l'organisation afin de mieux servir sa mission.
6. La dévolution du reliquat des biens (après remboursement des créanciers) à une autre organisation ayant une mission semblable, lorsque l'entreprise cesse ses activités.

Telles qu'inscrites dans la loi, les caractéristiques mêmes de l'économie sociale garantissent que les lieux de décision d'une entreprise collective demeurent toujours proches des collectivités desservies et des personnes qui y travaillent. Sans avoir nécessairement une mission environnementale, ces entreprises visent la pérennité et la qualité de leur service plutôt que la rente aux investisseurs, ce qui en font des acteurs tout indiqués pour mettre en œuvre des mesures qui visent un impact environnemental sur le long terme.

En ce qui a trait à la consigne élargie et à la réforme du système de collecte sélective, les entreprises d'économie sociale travaillent déjà sous le principe des 3RVÉ et, plus important encore, respectent la hiérarchisation de ce principe. Des entreprises d'économie sociale œuvrent à tous les niveaux, allant de la réduction à la valorisation. De plus, en agissant de manière concertée, notamment au niveau régional, les différents réseaux actifs dans ce secteur assurent une vitalité territoriale par la création d'emplois et un travail explicitement en faveur du développement régional qui les amène à travailler de concert avec d'autres acteurs ancrés localement. Qui plus est, ces emplois créés le sont souvent pour des personnes autrement exclues du marché du travail.

C'est le cas par exemple des entreprises adaptées ou des entreprises d'insertion. La nature même de l'entreprise d'économie sociale dont la mission est sa raison d'être lui permet de mieux répondre aux besoins des acteurs de son territoire. Ayant ces besoins au cœur de sa mission, l'entreprise d'économie sociale détient une flexibilité et une capacité d'adaptation et peut contribuer, ainsi, à la résilience des nouveaux systèmes de consigne et de collecte sélective au Québec. Par ailleurs, la gouvernance démocratique des entreprises d'économie sociale permet d'inclure les acteurs qui subissent les impacts directs de ses activités au cœur même du processus décisionnel, de sorte qu'elle est naturellement imputable à sa communauté, favorise l'inclusion sociale et donne une voix à celles et ceux qui sont autrement trop souvent exclus des lieux de décisions.

En dernier lieu, les modèles d'affaires diversifiés qu'offrent l'économie sociale ouvrent la porte à plusieurs innovations et réunissent des acteurs qui, normalement, ne seraient pas des partenaires et collaborateurs naturels, favorisant ainsi une riche pollinisation des idées et des apprentissages entre acteurs, particulièrement autour de préoccupations pour un développement territorial ou de réduction des dommages environnementaux.

## **Le rôle des acteurs de l'économie sociale dans la consigne élargie et la collecte sélective**

Le dépôt du projet de loi 65 est l'occasion pour reconnaître et renforcer les initiatives existantes. De plus, il s'agit aussi d'une occasion pour travailler avec les acteurs déjà présents et actifs sur les territoires pour coconstruire de nouvelles initiatives. Le mouvement de l'économie sociale est déjà présent à plusieurs étapes des efforts pour gérer plus efficacement nos matières résiduelles. En particulier, dans la collecte de celle-ci en centres urbains ; dans le tri des matières pouvant être recyclés, et dans le démantèlement et recyclage d'articles plus volumineux que sont les appareils ménagers. Dans tous ces cas, ces actions sont menées par des entreprises qui atteignent des résultats importants en matière environnementales, notamment en priorisant la hiérarchie des 3R et les circuits courts et en adoptant des processus à la fine pointe des technologies. Ils jumèlent à cette performance des impacts sociaux importants, dont l'intégration de populations éloignées du marché du travail. Dans tous les cas il s'agit d'entreprises ancrées dans leur territoire et qui entretiennent des liens étroits avec une grande diversité de partenaires de sorte qu'elles sont à même de contribuer à des solutions structurantes à l'échelle nationale.

Le mouvement de l'économie sociale est déjà à pied d'œuvre et prêt à assurer la prise en charge et le tri de la matière recyclable. La volatilité du prix des matières résiduelles et la quasi-fermeture du marché chinois auront démontré l'importance de la gestion collective et régionale des matières résiduelles, ainsi que le rôle incontournable des centres de tri adaptés dans la collecte sélective responsable. Par leur logique de rendement à la communauté, et non de maximisation des profits, ces entreprises génèrent plusieurs centaines d'emploi à valeur ajoutée, principalement pour des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Le réinvestissement de leurs profits dans l'amélioration continue de leurs installations et de leurs équipements assure également la qualité des processus de traitement, ce qui permet une plus grande valorisation des matières résiduelles, la recherche et le développement de nouveaux débouchés et, ultimement, la pérennité des installations. Par conséquent, l'impact social des entreprises doit être pris en compte dans le choix des fournisseurs de services pour la prise en charge et le tri des matières premières. Nous sommes également d'avis que leur représentativité et leur expertise sur le comité aviseur et le conseil d'administration de

l'Organisation de gestion désignée est indispensable afin d'assurer que le pouvoir décisionnel ne se concentre pas entre les mains des producteurs de contenants, emballages et imprimés.

Ce projet de loi constitue donc un moment propice pour miser sur les acquis et en accroître l'ampleur afin de maximiser les impacts sociaux bénéfiques qui en résultent dans les communautés du Québec.

À titre d'exemple d'initiatives existantes, soulignons notamment la possibilité qu'a le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation depuis 2010 d'autoriser les entités de niveau municipal (municipalités, MRC, régies intermunicipales) de conclure des ententes de gré à gré avec des entreprises d'économie sociale pour le traitement de la matière liée aux activités de consigne ou de collecte sélective. Il s'agit d'un acquis important pour le mouvement de l'économie sociale qui doit être maintenu, voire renforcé, puisque ces ententes de gré à gré contribuent davantage à l'essor économique du Québec.

Nous tenons par ailleurs à souligner deux initiatives qui démontrent bien la plus-value de l'économie sociale et, ce, tant dans le contexte d'une consigne élargie que dans celui de la réforme de la collecte sélective.

La coopérative Les Valoristes œuvrant à Montréal depuis 2012, ainsi qu'une toute nouvelle entité sous forme d'OBNL à Québec (Valoristes Québec), ont pour mission de favoriser et d'appuyer, dans une approche de gestion inclusive et participative, la récupération de matières consignées, recyclables et réutilisables ainsi que de faire connaître et reconnaître l'importance de leur contribution. Les Valoristes allient la réponse aux besoins essentiels de certains individus (sur le plan de l'emploi notamment pour des personnes marginalisées) et le besoin d'améliorer la qualité du système de collecte et de retour de contenants consignés, dont les limites sont bien connues. Ainsi, ils composent un des maillons de la chaîne de collecte et de traitement des contenants consignés tout en répondant à un besoin criant des personnes éloignées du marché du travail, surtout dans les centres urbains du Québec.

Le Réseau interrégional de valorisation et de recyclage des appareils ménagers (RIVRA), qui sera lancé le 10 novembre prochain, est un consortium d'entreprises d'économie sociale déjà bien établies et en relations d'affaires au Québec. Cette initiative vise la mise en œuvre et la gestion de la nouvelle responsabilité élargie des producteurs (REP) permettant aux régions de profiter de leurs propres gisements, ce qui favorise une économie circulaire dans les régions du Québec. RIVRA est actuellement composé de quatre entreprises d'économie sociale, soit le Groupe Coderr (Saguenay-Lac-Saint-Jean), le Groupe Aptas (Chaudière-Appalaches), Défi Polyteck (Estrie) et Option Métal Recyclé (Capitale-Nationale), en collaboration avec leurs partenaires régionaux. Toutes ces entreprises sont des précurseurs de la bonne gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV et en ce sens favorisent le déploiement d'une économie circulaire responsable. La création de ce consortium par des entreprises implantées et performantes dans plusieurs régions du Québec est l'occasion d'assurer une offre systématique, basé sur un ancrage régional, dans un souci de renforcement des compétences et de maximisation de la performance économique, sociale et écologique dans toutes les régions du Québec. En effet, ce modèle rallie déjà plusieurs partenaires potentiels au Québec et suscite l'intérêt ailleurs au Canada.

## Conclusion

L'économie sociale démontre déjà son rôle primordial dans les systèmes de consigne et de collecte sélective actuels et sa pertinence dans la réforme de ces systèmes est indéniable. Cette réforme vient à un moment opportun, soit en contexte de relance économique post-COVID-19 et à un moment où la crise sanitaire souligne du même coup l'urgence d'une crise climatique qui s'amplifie avec les années. Ainsi, ces

réformes doivent refléter le besoin d'un Québec juste, vert et prospère. Les initiatives existantes issues de l'économie sociale sont bien positionnées pour contribuer à ces besoins.

En guise de conclusion, il est nécessaire de souligner l'importance stratégique de la gouvernance de ces systèmes de consigne et de collecte sélective une fois réformés. Le modèle de gouvernance du nouvel Organisme de gestion désigné (OGD) doit inclure, outre les producteurs de contenants, emballages et imprimés, les acteurs concernés de tout horizon, incluant de l'économie sociale, afin d'assurer une représentativité adéquate des différentes régions, des modèles d'affaires et des acteurs actifs sur le terrain. La présence des acteurs de l'économie sociale sur le comité aviseur ainsi que sur le conseil d'administration de l'OGD est indispensable.

## ANNEXE 1 – Liste des réseaux nationaux membres du Chantier

|   |                      |
|---|----------------------|
| Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ)                        | agrtq.qc.ca          |
| Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec (ARCQ)                           | arcq.qc.ca           |
| Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPE)                           | aqcpe.com            |
| Association québécoise des centres d'intervention en dépendance (AQCID)                   | aqcid.com            |
| Coalition des organismes communautaire pour le développement de la main-d'oeuvre (COCDMO) | cocdmo.qc.ca         |
| Collectif des entreprises d'insertion du Québec   | collectif.qc.ca      |
| Conseil québécois des entreprises adaptées (CQEA)   | cqea.ca              |
| Conseil québécois du loisir   | loisirquebec.com     |
| Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec                             | fedetvc.qc.ca        |
| MicroEntreprendre   | microentreprendre.ca |
| Réseau des Carrefours Jeunesse-Emploi du Québec (RCJEQ)                                   | rcjeq.org            |
| Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCRE)         | rncreq.org           |
| Réseau de coopération des entreprises d'économie sociale en aide à domicile               | eesad.org            |
| Réseau de la coopération du travail   | reseau.coop          |
| Réseau des centres de ressources périnatales du Québec                                    | reseaudescrip.org    |
| Réseau des conseils régionaux de la culture du Québec                                     | rcrcq.ca             |
| Réseau Québécois des OSBL d'habitation (RQOH)   | rqoh.com             |
| Table nationale des corporations de développement communautaire (TNDCDC)                  | tncdc.com            |

## ANNEXE 2 – Réalisations du Chantier

Le Chantier de l'économie sociale est le carrefour incontournable de l'entrepreneuriat collectif et travaille activement à tisser des partenariats stratégiques entre tous ceux et celles qui entreprennent, accompagnent et interviennent en économie sociale. Depuis plus de 20 ans, seul ou en collaboration avec ses partenaires, le Chantier a contribué au développement économique et social du Québec par le biais de diverses initiatives visant à soutenir l'éclosion d'entreprises dans de nombreux secteurs d'activités et par la mise sur pied d'outils structurants.

L'économie sociale au Québec, c'est :

Plus de 11 200 **entreprises** collectives

Un **chiffre d'affaires de plus de 47 milliards** de dollars, soit davantage que les secteurs combinés de la construction, de l'aéronautique et des mines.

Plus de **220 000 travailleurs** dans tous les secteurs d'activités, du commerce au détail aux nouvelles technologies.

[Découvrez le mouvement !](#)

### Développement d'innovations sociales majeures (entreprises)

Centres de la petite enfance (CPE)  
Entreprises d'économie sociale d'aide à domicile (EÉSAD)  
Journées de la culture  
Ressources périnatales  
Ressourceries (gestion des matières résiduelles)  
Cité des arts du Cirque / La Tohu

### Renforcement des capacités des réseaux et des entreprises (écosystème)

Pôles régionaux d'économie sociale (22 pôles)  
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC)  
Alliance de recherche Université-communauté (ARUC-ÉS)  
Réseau d'investissement social du Québec (RISQ)  
Fiducie du Chantier de l'économie sociale  
Réseau québécois de recherche partenariale en économie sociale (RQRP-ÉS)  
Commerce solidaire / Akcelos  
Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS) / OLTIS  
Maison de l'économie sociale

### Contribution à des politiques publiques dédiées à l'ÉS

Loi sur l'économie sociale (2013)  
Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif (2008) et en économie sociale (2015)  
Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable / Ville de Montréal

### Développement et promotion à l'international

Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale (RIPESS)

Global social economy forum (GSEF)

Centre international de transfert d'innovations et de connaissances en économie sociale et solidaire (C.I.T.I.E.S.)

*Social enterprise ecosystem project* (S4ES) (Canada)

Participation aux travaux de l'OCDE, du *TASK FORCE* de l'ONU et de l'Académie de l'OIT

Représentations auprès de gouvernements à l'international (Commission européenne, Sénat Mexicain, Ville de Séoul, etc.)

### Promotion auprès des jeunes

Mon premier emploi en économie sociale (Fonds jeunesse du Québec)

Guide de référence sur l'économie sociale (soutien du SAJ)

CHNGR (ambassadeurs étudiants)

Sensibilisation et expérimentation en entrepreneuriat collectif (Projet pilote soutenu par le SAJ)

### Événements majeurs

Sommet sur l'économie sociale et solidaire (2006)

Forum international de l'Économie sociale et solidaire—FIESS (2011)

Global social economy forum (GSEF2016)

Forum Défis communs, solutions collectives (2017)

## **ANNEXE 3 – Conseil d’administration**

### **Présidence du conseil d’administration**

*Frédéric Lalande*

Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d’œuvre (COCDMO)

### **Direction générale**

*Béatrice Alain*

### **Regroupements d’entreprises d’économie sociale**

*Matthieu Pieguay*

Réseau de la coopération du travail

*Éric Tétreault*

Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec (ARCQ)

*Amélie Landry*

Réseau des Centres de ressources périnatales du Québec

*Geneviève Bélisle*

Association québécoise des CPE (AQCPE)

\*\* Membre du CE

*Raymond Gouin*

Conseil québécois des entreprises adaptées (CQEA)

*Richard Gravel*

Collectif des entreprises d’insertion du Québec

\*\* Trésorier

*Vincent Marcoux*

Association québécoise des centres d’intervention de dépendance

*Richard Foy*

Réseau québécois des OSBL d’habitation (RQOH)

## **Regroupements d'organisations de soutien au développement de l'économie sociale et des organisations de soutien au développement de l'économie sociale**

*Éric Cimon*

Association des groupes de ressources techniques du Québec

\*\* Membre du CE

*Karole Forand*

Regroupement des CDEC du Québec

\*\* 2e Vice-présidente

*Claude Dorion*

MCE Conseils

*Ahmed Benbouzid*

MicroEntreprendre

*Frédéric Lalande*

Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre (COCDMO)

\*\* Président du conseil d'administration

## **Pôles régionaux d'économie sociale**

*Anyle Côté*

Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal (CESIM)

*Lynn O'Cain*

Pôle d'économie sociale Mauricie

*Louiselle Luneau*

Pôle d'économie sociale de l'Abitibi-Témiscamingue

*Émilie Lavoie-Gagnon*

Pôle régional d'économie sociale du Saguenay-Lac-Saint-Jean

*Félix Bussièrès*

Pôle des entreprises d'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale

\*\* Secrétaire

## **Grandes centrales syndicales et tout organisme membre de ces centrales**

*Marie-Hélène Bonin*

Confédération des syndicats nationaux – CSN

*Stéphane Hudon*

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

## **Entreprises d'économie sociale**

*Laurent Levesque*

Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant – UTILE

\*\* Membre du CE

## **Regroupements nationaux des Premières nations et Inuits et de leurs organismes membres**

*Mickel Robertson*

Commission du développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador

## **Grands mouvements**

*Gabrielle Desbiens*

Réseau des Conseils régionaux de la culture du Québec

*Sonia Vaillancourt*

Conseil québécois du loisir

\*\* 1ère Vice-présidente

*Marie-Line Audet*

Table nationale des Corporations de développement communautaire (TNCDC)

*Vanessa Desrosiers*

Union étudiante (UEQ)

## **Membres d'office**

*Jacques Charest*

Fiducie du Chantier de l'économie sociale

*Odette Trépanier*

Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC)

*Philippe Garant*

Réseau d'investissement social du Québec (RISQ)

*Vincent Van Schendel*

Territoires innovants en économie sociale et solidaire – TIESS

## **Aile jeunesse**

Solen Martin-Déry

Caligram

## **Membres honoraires**

*Marguerite Mendell*

École d'Affaires publiques et communautaires, Université Concordia